



Tarification

Tarification en vigueur au 1^{er} juillet 2019

Bld. Audent, 29
B-6000 Charleroi
T +32 71 32 54 11

Rue du Cygne, 9
B-7500 Tournai
T +32 69 42 29 83

Rue Joseph Joppart, 37
B-1300 Wavre
T +32 10 33 29 82

Table des matières

PARTIE I : DETAILS DES FRAIS	3
1. Rémunération de service	3
1.1. Gestion discrétionnaire – Service « tout compris »	3
1.2. Conseil structurel en investissement (indépendant et non indépendant)	4
1.3. Conseil ponctuel en investissement (indépendant et non indépendant).....	5
1.4. Réception & transmission d’ordres	5
2. Courtage sur transaction	6
2.1. Exécution d’ordres sur une plateforme de négociation.....	6
2.2. Exécution d’ordres en dehors d’une plateforme de négociation	6
A. Obligations.....	6
B. OPCVM - SICAV - Fonds commun de placement (marché primaire).....	7
C. Devises billets et or physique	7
3. Autres frais	8
4. Taux d’intérêt	9
5. Informations complémentaires	9
PARTIE II : ILLUSTRATION DE L’IMPACT DES FRAIS SUR LE RENDEMENT	10
ANNEXE	13

PARTIE I : DETAILS DES FRAIS

1. Rémunération de service

1.1. Gestion discrétionnaire – Service « tout compris »

Gestion « Croissance » & Gestion « Rendement »

Profil	Minimum	De 0 € à 500.000 €	De 500.000 € à 1.000.000 €	Au-delà de 1.000.000 €
Conservateur / Défensif	2.500 €	1,00%	0,75%	0,50%
Equilibré	3.125 €	1,25%	1,00%	0,75%
Offensif / Agressif	3.750 €	1,50%	1,25%	1,00%

Gestion « Immobilière »

Profil	Minimum	De 0 € à 500.000 €	De 500.000 € à 1.000.000 €	Au-delà de 1.000.000 €
Défensif (30%)	2.500 €	1,00%	0,75%	0,50%
Offensif (100%)	750 €	1,00%	0,75%	0,50%

Gestion « Sicavisée »

Profil	Minimum	De 0 € à 500.000 €	De 500.000 € à 1.000.000 €	Au-delà de 1.000.000 €
Conservateur / Défensif	200 €	0,75%	0,50%	0,50%
Equilibré	250 €	1,00%	0,75%	0,50%
Offensif / Agressif	300 €	1,25%	1,00%	0,75%

Les honoraires de gestion sont exprimés en taux annuels, par tranche. Ils sont calculés sur la base de la valeur moyenne du portefeuille à chaque fin de mois. Ils sont prélevés à la fin de chaque trimestre. La dégressivité s'applique par tranche. Les taux s'entendent hors TVA.

Les honoraires de gestion minimum sont exprimés en montants annuels. Si les honoraires calculés pour un trimestre sont inférieurs au quart du montant minimum, ce dernier constitue les honoraires de gestion pour le trimestre sous revue.

Les honoraires de gestion de la « Gestion Sicavisée » sont diminués des honoraires perçus par Pire AM pour la gestion des instruments collectifs dans lesquels le portefeuille est investi de telle sorte que les frais ne se cumulent pas.

Les rémunérations perçues par Pire AM pour la distribution de produits d'investissement (trailer fees) sont, le cas échéant, remboursées.

Les honoraires de gestion comprennent les frais suivants :

- ◆ Rémunération pour la gestion intellectuelle du portefeuille,
- ◆ Droits de garde,
- ◆ Frais de transaction,
- ◆ Frais de remboursement des obligations,
- ◆ Frais de tenue de compte,
- ◆ Frais d'encaissement de dividendes et de coupons et d'opérations sur titre,
- ◆ Frais de change.

Lorsque des instructions sont transmises par le(s) titulaire(s), mandataire(s) ou toute autre personne autorisée sur un compte sous mandat de gestion discrétionnaire, les opérations induites sont soumises à la tarification de base telle que décrite ci-après aux points 2 et 3. Les honoraires de gestion restent dus.

1.2. Conseil structurel en investissement (indépendant et non indépendant)

Profil	Minimum	De 0 € à 1.000.000 €	Au-delà de 1.000.000 €
Conservateur / Défensif	1.500 €	0,50%	0,50%
Équilibré	2.250 €	0,75%	0,50%
Offensif / Agressif	3.000 €	1,00%	0,75%

Les honoraires de conseil sont exprimés en taux annuels, par tranche. Ils sont calculés sur la base de la valeur moyenne du portefeuille de chaque fin de mois. Ils sont prélevés à la fin de chaque trimestre. La dégressivité s'applique par tranche. Les taux s'entendent hors TVA.

Les honoraires de conseil minimum sont exprimés en montants annuels. Si les honoraires calculés pour un trimestre sont inférieurs au quart du montant minimum, ce dernier constitue les honoraires de conseil pour le trimestre sous revue.

En conseil indépendant, les rémunérations perçues par Pire AM pour la distribution de produits d'investissement (trailer fees) sont, le cas échéant, remboursées.

En conseil non indépendant, la part du portefeuille qui est investie dans des produits d'investissement desquels ou pour lesquels Pire AM perçoit une rémunération de distribution (trailer fees) est, le cas échéant, exonérée d'honoraires de conseil.

Le service de conseil structurel en investissement donne droit aux avantages suivants par rapport à la tarification de base :

- ◆ Réduction de 20% sur les frais de transaction,
- ◆ Réduction de 50% sur les droits de garde,
- ◆ Gratuité des frais de remboursement des obligations.

1.3. Conseil ponctuel en investissement (indépendant et non indépendant)

Le service de conseil ponctuel en investissement est gratuit. La tarification de base est d'application.

En conseil indépendant, les rémunérations perçues par Pire AM pour la distribution de produits d'investissement (trailer fees) sont, le cas échéant, remboursées.

1.4. Réception & transmission d'ordres

Le service de réception & transmission d'ordres est gratuit.

Le service de réception & transmission d'ordres donne droit à l'avantage suivant par rapport à la tarification de base :

- ◆ Réduction de 10% sur les frais de transaction.

2. Courtage sur transaction

2.1. Exécution d'ordres sur une plateforme de négociation

Instruments financiers visés : actions, warrants (seulement la négociation), fonds indexés cotés (ETF ou trackers), obligations, certificats, Turbos, droits.

Marché	Taux	Frais minimum	Frais fixe
Belgique, Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse	1,00%	20 €	10 €
Autriche, Canada, Japon, Luxembourg, Portugal	1,00%	25 €	10 €
Australie, Afrique du Sud, Grèce, Hong Kong	1,00%	50 €	10 €
Expert Market Belgique	2,30%	250 €	10 €

En cas d'application du frais minimum, le frais fixe reste de vigueur.

En cas d'exécution partielle, le courtage, le frais minimum et le frais fixe s'appliquent à la première exécution. Seuls le courtage et le frais fixe s'appliquent aux exécutions suivantes, qui ne supportent donc pas le frais minimum.

En cas d'achat ou de vente de droits, le frais minimum n'est pas d'application.

2.2. Exécution d'ordres en dehors d'une plateforme de négociation

A. Obligations

Transaction / Marché	Contre-valeur	Taux	Frais minimum	Frais fixe
Souscription / Marché primaire	Toutes	Prix d'émission ¹	Néant	10 €
Achat, vente / Marché secondaire	Toutes	1,00%	20 €	10 €
Remboursement	< 2.000 €	0,75%	Néant	Néant
	2.000 € à 10.000 €	0,50%		
	10.000 € à 15.000 €	0,40%		
	15.000 € à 25.000 €	0,30%		
	> 25.000 €	0,20%		

En cas de transaction d'une contre-valeur supérieure à € 5.000 avec un correspondant qui ne serait pas le dépositaire principal de Pire AM, les frais de liquidation seront répercutés (estimation de € 40). La répercussion de ces frais n'entache en aucun cas la recherche du prix net le plus avantageux pour le

¹ En cas de perception d'une rémunération en faveur de Pire AM. Dans le cas contraire ou en cas de rétrocession de la rémunération en service indépendant, application du tarif du marché secondaire.

client. Toute transaction dont la contrevaieur est inférieure à € 5.000 sera exécutée auprès du dépositaire principal conformément à la politique de meilleure exécution.

B. OPCVM - SICAV - Fonds commun de placement (marché primaire)

Statut OPCVM	Taux	Frais minimum	Frais fixe
UCITS	1,20%	50 €	Néant
Non UCITS	1,50%	100 €	Néant

Les OPCVM de type UCITS sont les organismes de placement collectif en valeurs mobilières qui :

- ◆ satisfont à la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains OPCVM, et
- ◆ sont enregistrés auprès de la FSMA pour commercialisation en Belgique.

Les OPCVM de type Non UCITS sont tous les autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Les informations relatives aux autres frais d'un OPCVM, notamment les frais de gestion ou les frais courants, sont disponibles dans le prospectus, le rapport annuel et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI ou KIID en anglais) du fonds.

C. Devises billets et or physique

	Contre-valeur	Taux
Devises et Or	< 4.000 €	5,00% sur le prix du marché
	4.000 € à 10.000 €	3,00% sur le prix du marché
	> 10.000 €	1,50% sur le prix du marché

3. Autres frais

		Tarif hors TVA	Tarif TVA comprise
Frais de tenue de compte	<i>Envoi courrier électronique</i>	Gratuit	Gratuit
	<i>Envoi courrier poste</i>	50,00 €	60,50 €
	<i>Courrier mis à disposition</i>	100,00 €	121,00 €
Consultation portefeuille Online		Gratuit	Gratuit
Opération de change en compte	<i>Contre-valeur < 10.000 €</i>	1,00%	1,00%
	<i>Contre-valeur > 10.000 €</i>	0,30%	0,30%
Encaissement de coupons	<i>Par code ISIN</i>	5,00 €	6,05 €
Opération sur titres (souscription, attribution, OPA, OPE)	<i>Par code ISIN</i>	5,00 €	5,00 €
Droits de garde	<i>Obligations</i>	0,15% p.a.	0,1815% p.a.
	<i>Autres instruments financiers</i>	0,20% p.a.	0,242% p.a.
		<i>Minimum de 20,00 € par compte</i>	<i>Minimum de 24,20 € par compte</i>
Virement Zone Euro		Gratuit	Gratuit
Virement hors Zone SEPA		0,12% <i>Minimum de 10,00 €</i>	0,1452% <i>Minimum de 12,10 €</i>
Retrait espèces		Gratuit	Gratuit
Transfert interne de titres		Gratuit	Gratuit
Transfert entrant de titres		Gratuit	Gratuit
Transfert sortant de titres	<i>Par code ISIN</i>	60,00 €	72,60 €
Clôture de compte		15,00 €	18,15 €
Déclaration de succession		100,00 €	121,00 €
Recherche administrative		50,00 €	60,50 €

Les frais d'encaissement de coupons sont réduits de moitié (respectivement trois quarts) pour les coupons payés semestriellement (resp. trimestriellement), pour autant que le calendrier de paiement soit connu à l'avance.

Les droits de garde sont exprimés en taux annuels. Ils sont calculés trimestriellement sur la base de la valeur du portefeuille en fin de période, déduction faite des liquidités. Ils sont prélevés à la fin de chaque trimestre.

4. Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt créditeur s'élève à 0,00% par an.

Le taux d'intérêt débiteur s'élève à 8,00% par an.

5. Informations complémentaires

Les différents services sont décrits en annexe des conventions y liées.

Avant d'offrir un service d'investissement, la société doit procéder à la détermination du service et du profil d'investisseur adéquats.

Une rémunération de distribution (« Trailer Fee ») est une rémunération périodique versée au distributeur par le gestionnaire d'un produit financier dans le cadre de la distribution de ce produit. La liste des produits financiers distribués de façon rémunérée par Pire AM est détaillée en annexe. Cette liste est exhaustive. Elle comprend, pour chaque produit, la rémunération de Pire AM. Elle est susceptible d'être modifiée à tout moment sans préavis, soit que Pire AM a conclu un accord de distribution avec des nouveaux produits financiers, soit que Pire AM a cessé de distribuer certains produits financiers, soit encore que la rémunération de Pire AM a été modifiée. La liste en vigueur est toujours disponible sur le site web ou dans les agences de Pire AM. Le Client peut demander à tout moment à sa personne de contact habituelle de lui faire parvenir sans frais la liste en vigueur. Pire AM gère, par sous-délégation, certains des produits financiers qu'elle distribue. Pour cette mission, Pire AM perçoit une rémunération de gestion (« Proper Fee »).

Les 'Proper Fees' rémunèrent la gestion intellectuelle de la Sicav.

Les 'Trailer Fees' rémunèrent la distribution de la Sicav.

Pire AM s'engage à rembourser toute rémunération de distribution qu'elle percevrait au Client ayant opté pour un service indépendant. Pire AM ne s'engage pas à percevoir une rémunération de distribution pour tout produit financier.

La présente tarification fournit les informations de tarification des opérations les plus courantes.

Excepté la TVA, les autres taxes ne sont pas mentionnées dans la présente tarification. Ces taxes sont à ajouter au coût global du compte. Il s'agit notamment de la taxe sur les opérations de bourse, du précompte mobilier et de la taxe sur les comptes-titres.

PARTIE II : ILLUSTRATION DE L'IMPACT DES FRAIS SUR LE RENDEMENT

Nous présentons ci-dessous une estimation de l'impact des frais sur le rendement d'instruments financiers communément utilisés chez Pire AM. Pour chacun des quatre instruments financiers retenus à titre illustratif, on suppose un investissement initial de € 20.000 et une vente, le cas échéant un remboursement, de la totalité de la position pour € 25.000 au terme d'une période de détention de cinq années.

Les frais totaux repris ci-dessous sont répartis en faveur de leurs bénéficiaires, soit, d'une part, des tiers (principalement l'état ou des correspondants) et, d'autre part, Pire AM.

Pour chaque instrument financier, les coûts sont présentés en fonction des différents services possibles : Gestion discrétionnaire (GDI) de types « Croissance » ou « Sicavisée », Conseil structurel indépendant (CSI), Conseil structurel non indépendant (CSNI), Conseil ponctuel indépendant (CPI), Conseil ponctuel non indépendant (CPNI) et Réception & transmission d'ordres (RTO).

Le profil de risque retenu par hypothèse est de type « Equilibré ».

Les frais comprennent les rémunérations de service, les courtages sur transactions, y compris les frais de correspondants, les éventuels frais propres aux produits financiers (frais de gestion, de distribution, administratifs, etc.) et les droits de garde.

Les taxes comprennent la TVA et la taxe sur les opérations de bourse, mais pas la taxe sur les comptes titres ni le précompte mobilier sur les éventuels revenus ni les frais y relatifs.

L'impact des frais et taxes sur le rendement est exprimé en montant et en pourcentage pour la première année de l'investissement et pour les cinq années de détention (cumul des frais et taxes annualisé linéairement).

Ces montants ou pourcentages viennent donc en déduction du rendement dégagé par l'instrument financier.

Ces tableaux sont fournis à titre purement indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

Votre personne de contact se tient à votre disposition pour vous fournir toutes précisions que vous souhaiteriez.

Action Euronext Bruxelles ou USA

Montant en euros, sauf indication contraire (%)

	GDI Croissance		CSI		CSNI		CPI		CPNI		RTO	
	Première année	Après 5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans
En faveur de Tiers												
TVA	52,50	295,31	35,70	200,81	35,70	200,81	8,40	47,25	8,40	47,25	8,40	47,25
Taxe sur opérations de bourse	70,00	157,50	70,00	157,50	70,00	157,50	70,00	157,50	70,00	157,50	70,00	157,50
Commissions sur les produits d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de bourse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En €	122,50	452,81	105,70	358,31	105,70	358,31	78,40	204,75	78,40	204,75	78,40	204,75
En %	0,61%	0,40%	0,53%	0,32%	0,53%	0,32%	0,39%	0,18%	0,39%	0,18%	0,39%	0,18%
En faveur de Pire AM												
Frais de transactions	-	-	170,00	380,00	170,00	380,00	210,00	470,00	210,00	470,00	189,00	423,00
Rémunération de service	250,00	1.406,25	150,00	843,75	150,00	843,75	-	-	-	-	-	-
Droits de garde	-	-	20,00	112,50	20,00	112,50	32,00	180,00	32,00	180,00	32,00	180,00
Revenus sur les produits d'investissement (Trailer Fees)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En €	250,00	1.406,25	340,00	1.336,25	340,00	1.336,25	242,00	650,00	242,00	650,00	221,00	603,00
En %	1,25%	1,25%	1,70%	1,19%	1,70%	1,19%	1,21%	0,58%	1,21%	0,58%	1,11%	0,54%
Coût total tvac												
En €	372,50	1.859,06	445,70	1.694,56	445,70	1.694,56	320,40	854,75	320,40	854,75	299,40	807,75
En %	1,86%	1,65%	2,23%	1,51%	2,23%	1,51%	1,60%	0,76%	1,60%	0,76%	1,50%	0,72%

ETF iShares MSCI Japan UCITS USD (TER 0,59%)

Montant en euros, sauf indication contraire (%)

	GDI Croissance		CSI		CSNI		CPI		CPNI		RTO	
	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans
En faveur de Tiers												
TVA	52,50	295,31	35,70	200,81	35,70	200,81	8,40	47,25	8,40	47,25	8,40	47,25
Taxe sur opérations de bourse	24,00	54,00	24,00	54,00	24,00	54,00	24,00	54,00	24,00	54,00	24,00	54,00
Commissions sur les produits d'investissement	118,00	265,50	118,00	265,50	118,00	265,50	118,00	265,50	118,00	265,50	118,00	265,50
Frais de bourse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En €	194,50	614,81	177,70	520,31	177,70	520,31	150,40	366,75	150,40	366,75	150,40	366,75
En %	0,97%	0,55%	0,89%	0,46%	0,89%	0,46%	0,75%	0,33%	0,75%	0,33%	0,75%	0,33%
En faveur de Pire AM												
Frais de transactions	-	-	170,00	380,00	170,00	380,00	250,00	560,00	250,00	560,00	225,00	504,00
Rémunération de service	250,00	1.406,25	150,00	843,75	150,00	843,75	-	-	-	-	-	-
Droits de garde	-	-	16,00	90,00	16,00	90,00	32,00	180,00	32,00	180,00	32,00	180,00
Revenus sur les produits d'investissement (Trailer Fees)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En €	250,00	1.406,25	336,00	1.313,75	336,00	1.313,75	282,00	740,00	282,00	740,00	257,00	684,00
En %	1,25%	1,25%	1,68%	1,17%	1,68%	1,17%	1,41%	0,66%	1,41%	0,66%	1,29%	0,61%
Coût total tvac												
En €	444,50	2.021,06	513,70	1.834,06	513,70	1.834,06	432,40	1.106,75	432,40	1.106,75	407,40	1.050,75
En %	2,22%	1,80%	2,57%	1,63%	2,57%	1,63%	2,16%	0,98%	2,16%	0,98%	2,04%	0,93%

Obligation négociée sur le marché secondaire de maturité résiduelle de 5 années

Montant en euros, sauf indication contraire (%)

	GDI Croissance		CSI		CSNI		CPI		CPNI		RTO	
	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans

En faveur de Tiers

TVA	52,50	262,50	34,65	173,25	34,65	173,25	6,30	31,50	6,30	31,50	6,30	31,50
Taxe sur opérations de bourse	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00
Commissions sur les produits d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de bourse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En €	76,50	286,50	58,65	197,25	58,65	197,25	30,30	55,50	30,30	55,50	30,30	55,50
En %	0,38%	0,25%	0,29%	0,18%	0,29%	0,18%	0,15%	0,05%	0,15%	0,05%	0,15%	0,05%

En faveur de Pire AM

Frais de transactions	-	-	170,00	170,00	170,00	170,00	210,00	286,50	210,00	286,50	189,00	257,85
Rémunération de service	250,00	1.406,25	150,00	750,00	150,00	750,00	-	-	-	-	-	-
Droits de garde	-	-	15,00	75,00	15,00	75,00	30,00	150,00	30,00	150,00	30,00	150,00
Revenus sur les produits d'investissement (Trailer Fees)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En €	250,00	1.406,25	335,00	995,00	335,00	995,00	240,00	436,50	240,00	436,50	219,00	407,85
En %	1,25%	1,25%	1,68%	0,88%	1,68%	0,88%	1,20%	0,39%	1,20%	0,39%	1,10%	0,36%

Coût total tvac

En €	326,50	1.692,75	393,65	1.192,25	393,65	1.192,25	270,30	492,00	270,30	492,00	249,30	463,35
En %	1,63%	1,50%	1,97%	1,06%	1,97%	1,06%	1,35%	0,44%	1,35%	0,44%	1,25%	0,41%

SICAV Placeuro Euro Corporate Bonds (TER 1,89%)

Montant en euros, sauf indication contraire (%)

	GDI Sicavisée		CSI		CSNI		CPI		CPNI		RTO	
	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans	An 1	5 ans

En faveur de Tiers

TVA	25,20	141,75	31,50	177,19	31,50	177,19	-	-	-	-	-	-
Taxe sur opérations de bourse	-	330,00	-	330,00	-	330,00	-	330,00	-	330,00	-	330,00
Commissions sur les produits d'investissement	138,00	776,25	138,00	776,25	138,00	776,25	138,00	776,25	138,00	776,25	138,00	776,25
Frais de correspondant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En €	163,20	1.248,00	169,50	1.283,44	169,50	1.283,44	138,00	1.106,25	138,00	1.106,25	138,00	1.106,25
En %	0,82%	1,11%	0,85%	1,14%	0,85%	1,14%	0,69%	0,98%	0,69%	0,98%	0,69%	0,98%

En faveur de Pire AM

Frais de transactions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération de service	120,00	675,00	150,00	843,75	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits de garde	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Revenus sur les produits d'investissement (trailer fees)	80,00	450,00	80,00	450,00	240,00	1.350,00	80,00	450,00	240,00	1.350,00	240,00	1.350,00
En €	200,00	1.125,00	230,00	1.293,75	240,00	1.350,00	80,00	450,00	240,00	1.350,00	240,00	1.350,00
En %	1,00%	1,00%	1,15%	1,15%	1,20%	1,20%	0,40%	0,40%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%

Coût total tvac

En €	363,20	2.373,00	399,50	2.577,19	409,50	2.633,44	218,00	1.556,25	378,00	2.456,25	378,00	2.456,25
En %	1,82%	2,11%	2,00%	2,29%	2,05%	2,34%	1,09%	1,38%	1,89%	2,18%	1,89%	2,18%

ANNEXE

Rémunération de Pire AM pour la gestion ou la distribution d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) :

SICAV - Compartiment	Code ISIN	Management Fee de l'OPCVM	Proper Fee pour Pire AM	Trailer Fee pour Pire AM
Placeuro - Bond Euro - Cap	LU0112381909	1,50%		0,90%
Placeuro - Bond Euro - Dis	LU1541563307	1,50%		0,90%
Placeuro - Euro Corporate Bonds - Cap	LU1541563729	1,35%	0,40%	0,80%
Placeuro - Euro Corporate Bonds - Dis	LU0138070783	1,35%	0,40%	0,80%
Placeuro - Global Invest - Cap	LU0112381495	2,00%		1,20%
Placeuro - Global Invest - Dis	LU1541562838	2,00%		1,20%
Placeuro - Euro Small & Mid Cap Equities - Cap	LU0061385786	2,00%	0,60%	1,20%
Placeuro - Euro Small & Mid Cap Equities - Dis	LU1409512859	2,00%	0,60%	1,20%
Placeuro - World Equities - Cap	LU0118831253	2,00%	0,60%	1,20%
Placeuro - World Equities - Dis	LU1541563562	2,00%	0,60%	1,20%
DPAM Bonds L - Corporate High Yield EUR 2023 - A - Dis	LU1619836247	0,60%		0,30%
DPAM L Bonds - EUR High Yield Short Term - A - Dis	LU0517221833	0,60%		0,30%
DPAM Invest B - Equities World Sustainable - B - Cap	BE0058652646	1,50%		0,75%
DPAM Invest B - Real Estate Europe Dividend - A - Dis	BE6213828088	1,50%		0,75%

Le « Management Fee » équivaut à la rémunération qui couvre généralement la gestion journalière, la gestion intellectuelle du portefeuille, la distribution et le contrôle des fonctions déléguées de l'OPCVM.

Le « Proper Fee » est inclus dans le « Management Fee » et équivaut à la rémunération qui couvre uniquement la gestion intellectuelle du portefeuille de l'OPCVM.

Le « Trailer Fee » est inclus dans le « Management Fee » et équivaut à la rémunération qui couvre uniquement la distribution de l'OPCVM.